

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II La prière pour la paix. — III Officiel: Renseignements sur le jeûne. — IV Correspondance romaine. — V Le général Joffre: Est-il catholique? — VI Sir Henry Howard au Vatican. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Au Bon-Pasteur: Véture et profession religieuse. — IX Retraite fermée pour les marchands et les hommes d'affaires.

AU PRONE

Le dimanche, 21 février

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

L'ouverture des exercices du mois de mars, si elle n'est faite (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 février

Office du II dim. du Carême, semi-double (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens** ; préf. du Carême.

— Aux vêpres du dim. suffrage.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

(1) Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant *confession*, *communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel la statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février, (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).

LA PRIERE POUR LA PAIX

On a lu, dans notre dernière livraison (p. 106) la belle prière pour la paix, que Notre Saint-Père Benoit XV — et non pas Pie X, ainsi que nous l'avons écrit par une inadvertence qu'on voudra bien nous pardonner — a composée lui-même pour le monde entier.

Les *Acta* donnent le texte de cette prière en huit langues : italien, français, anglais, allemand, espagnol, portugais, russe et polonais. Cette prière est prescrite pour le 7 février en Europe, et pour le 21 mars dans les autres pays du monde.

OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS SUR LE JEUNE

1o *Frustulum du matin*. — Le matin des jours de jeûne, les personnes tenues de jeûner peuvent prendre deux onces de toute nourriture autorisée pour la collation, avec du thé ou du café ou quelque autre breuvage. — Il n'est pas nécessaire de tenir compte du lait que l'on met habituellement dans son café.

2o *Repas principal*. — Ce qui constitue la véritable essence du jeûne, c'est de ne faire qu'un seul repas dans les vingt-quatre heures. Les jours de jeûne, on peut, pour des raisons un peu sérieuses, intervertir l'ordre ordinaire des repas, mais pas jusqu'au point de prendre le repas principal le matin et le frustulum le soir.

Les personnes légitimement dispensées du jeûne à cause de leur âge, de leurs infirmités, ou de leurs travaux, peuvent, aux jours de jeûne, où le gras est permis au repas principal, manger gras à tous les repas. (S. Pénitencerie, 18 janvier 1834.)

3o *Collation*. — La quantité des aliments varie un peu avec les constitutions : huit onces semblent généralement suffire. — Le laitage, sous toutes ses formes, lait, beurre, fromage, est permis aussi bien qu'au repas principal. — Les oeufs sont permis à la collation, en vertu d'un usage universel qui existe ici actuellement. — Il est permis de manger de la soupe grasse, qui serait restée du dîner gras de ce jour.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Janvier 1915.



ES fêtes de l'Épiphanie se sont déroulées à Rome suivant leur rite accoutumé. Ce rite est dû à l'intervention du Vénérable Vincent Pallotti, fondateur d'un institut assez répandu en Amérique du Nord et en Allemagne et qui du nom de ce *vénérable* s'appelle Pallottini. Un certain nombre de personnes à Rome ont connu ce très digne prêtre, mort en 1850, et ont gardé le souvenir de sa douce et grave figure. C'est ce pieux serviteur de Dieu qui eut l'idée de donner aux Romains une représentation tangible du grand mystère que l'Église célèbre le jour des Rois. Cette fête est, après tout, la nôtre, car elle est l'affirmation, faite au berceau du Sauveur, qu'il était venu sauver non seulement les juifs, mais encore les gentils. C'est, en effet, la première manifestation, *épiphanie*, de l'Enfant-Dieu appelant à lui les gentils et recevant avec leurs adorations les présents symboliques qu'il leur avait demandés. Dans un ensemble de faits si étranges, il est clair que le Saint-Esprit, qui avait guidé les Mages au berceau de l'Enfant-Dieu, leur avait fait connaître quels étaient les présents qu'il convenait de lui offrir. L'antiquité chrétienne ne s'y est point trompée et tous les Pères accentuent ce symbolisme mystique, qui fait des trois Mages les prémices des croyants de la gentilité.

Aussi le Vénérable Pallotti voulût-il que le peuple romain eût sous les yeux une représentation de ce mystère. Certes, il y avait avant lui ce qu'on appelle des *crèches*, plus ou moins bien faites, mais où se montrait l'esprit de foi. On ne trouvait dans les églises que la représentation du *sacro bambino* et il n'y avait de crèches proprement dites qu'à l'*Araceli*. Mais les familles chrétiennes tenaient à honneur de faire, chaque année, une *crèche*, et c'était à qui ferait la plus belle.

Sous ce rapport, celle qui était installée au dernier étage de la tour des *Anguillara*, dans le palais de ce nom, près du Tibre, était la plus renommée et recevait chaque année de très nombreux visiteurs. Seulement, à cause de l'exiguïté des locaux, les personnages étaient liliputiens. Le Vénérable Pallotti voulut autre chose et désira que cette crèche avec ses rois mages devint l'attraction principale des temps de Noël à Rome. Il installa cette dévotion à *San Andrea della Valle*. La crèche, dressée au niveau des gradins du maître-autel, servait de fond majestueux et symbolique, et tous les personnages étaient de grandeur naturelle. Mais il faut bien dire que sous le rapport du costume, on n'avait nul souci de la vérité historique. On avait des rois mages conventionnels, habillés comme nos rois de foire ou de tradition : grands manteaux rouges, couronne royale, etc., etc... Faut-il blâmer le religieux de ne s'être point conformé à la vérité historique du costume ? Je ne le croirais pas. Toutes les peintures que nous avons de cette scène et des autres épisodes évangéliques, nous montrent les personnages habillés avec les costumes que l'on portait au temps où l'artiste peignait ou sculptait. Toutefois, Notre-Seigneur est toujours représenté avec une tunique rouge et un manteau bleu. Je ne sais d'où vient cette tradition. Il me suffit de constater qu'elle est universelle.

A ce propos, voici un fait peu connu. Quand saint Alphonse de Liguori conçut le dessein de son ordre des Rédemptoristes, il fut mis en relation avec une sainte âme, Soeur Marie-Céleste, favorisée de visions surnaturelles, et qui se disait chargée par Dieu de donner à saint Alphonse les règles du nouvel Institut. Parmi ces règles était celle qui déterminait un costume : tunique rouge et manteau bleu, comme celui du Sauveur lui-même. Saint Alphonse, qui avait fait vœu d'obéissance à Mgr Falconi, évêque de Scala, trouva la chose étrange. " Imitons Notre-Seigneur dans sa vie, disait-il, mais laissons ce costume

trop voyant et qui ne cadre plus avec nos temps. ” Mgr Falconi fut du même avis. Il supprima le costume voyant, comme il fit du reste dans les règles plusieurs autres modifications assez importantes. Il est à noter que lorsque les règles furent approuvées à Rome, la Congrégation les remit dans l'ordre dans lequel la voyante les avait reçues de Dieu, et, si les Rédemptoristes se sont habillés de noir comme les prêtres séculiers d'alors, les Rédemptoristines, qui n'avaient point les mêmes motifs que leurs frères, se vêtirent d'une tunique rouge sur laquelle elles jetèrent un manteau bleu.

Il y a donc pour les personnages évangéliques une sorte de costume traditionnel, qui ne répond pas plus au temps présent qu'à celui où existaient les personnages qu'ils représentent. Mais ces figures parlent suffisamment à nos yeux. Nous y sommes faits et voulons, par scrupule de vérité locale, revenir au costume ancien serait une tentative vouée à l'insuccès. On l'a essayé cependant dans ces derniers temps. J'ai vu chez un peintre romain une *Sainte Famille*. L'intérieur était arabe, les costumes de même, et il est assez à croire qu'ils se rapprochaient de ceux usités au temps du Sauveur. Mais le peintre n'a jamais pu faire prendre sa peinture au sérieux, et ses visiteurs n'y voyaient qu'un intérieur arabe. Dans l'église de Sainte-Thérèse à Rome, église toute récente, un autel est dédié à saint Joseph et l'artiste a voulu revenir à la vérité locale. Il a donc représenté un Saint-Joseph habillé en véritable bédouin qui conduit par la main un jeune arabe qui est censé représenter Notre-Seigneur. Mais le succès a été pitoyable, et tous les fidèles, après l'inauguration, venaient demander à la sacristie pourquoi on avait mis un arabe sur l'autel de saint Joseph.

La grande *crèche* que l'on voyait, ces jours derniers, derrière et au-dessus du maître-autel de *San Andrea della Valle*, n'est point le seul rite romain de cette fête de l'Épiphanie.

Le Vénérable Palotti constatait avec peine que les rites orientaux, si vénérables par leur antiquité, et qui contiennent des expressions diverses d'une même foi, étaient peu connus des Romains de son temps. Maintenant il n'en serait pas de même, car presque toutes les communautés orientales ont à Rome des églises de leur rite. Un des derniers actes de Pie X est d'avoir donné une église au rite roumain pour les Roumains catholiques de Transylvanie. Dans les considérants du décret, le pape s'appuyait sur cette idée que Rome, centre de la foi, devait aussi être le centre de la liturgie et que toutes y devaient être représentées. De fait nous avons le collège grec qui célèbre dans ce rite, et de même le collège maronite. Les Arméniens ont l'église de Saint-Nicolas-de-Tolentino, les Ruthènes possèdent l'église des Saints-Serge-et-Bacchus. D'autres procures orientales ont actuellement ou vont avoir une église de leur rite.

Mais au milieu du XIX^e siècle il n'en était point ainsi, et le Vénérable Pallottini voulait avec raison que les fidèles romains s'intéressassent davantage aux rites orientaux. C'est pourquoi il obtint que chaque jour on célébrât au maître-autel dans un rite différent. Les élèves de la Propagande s'y prêtèrent d'abord, et maintenant les différentes communautés orientales font à tour de rôle les frais de cette cérémonie. Quelquefois c'est une messe basse, dite par un évêque. D'autres fois, c'est une messe chantée, qui nous fait bien mieux toucher du doigt et apprécier ces rites. Ces rites semblent étranges à première vue. Mais pour celui qui les connaît un peu, ils ont le cachet d'une véritable grandeur. Ces liturgies orientales se sont en quelque sorte cristallisées dans les formules primitives et saint Jean Chrysostôme, assistant à un office grec de *San Andrea della Valle*, se trouverait presque chez lui dans sa cathédrale de *Sainte-Sophie*. L'Eglise romaine, au contraire, à l'exception du canon dont on ne saurait trouver l'origine si on

ne le fait descendre des apôtres eux-mêmes, a ajouté plus d'une cérémonie à son rite d'autrefois. Cependant, la plupart d'entre elles existaient aux temps de saint Léon (461), et de saint Grégoire, qui mourut en 606. Les sacramentaires qui portent le nom de ces deux papes sont passés presque intégralement dans notre liturgie actuelle.

Telle a été l'oeuvre du Vénérable Pallotti, qui est venue à son heure, s'est développée, a grandi, et est si bien entrée dans les moeurs qu'on ne concevrait plus aujourd'hui, à Rome, la fête de l'Épiphanie sans la crèche de *San Andrea della Valle*, et les différents offices orientaux que l'on y célèbre chaque jour.

Pour rappeler en quel honneur la Sainte Eglise tient ces rites vénérables, il suffirait de citer les différents documents émanés de Léon XIII pour la conservation de ces rites. Pie X a donné en quelque sorte le sceau à ces mesures, en assistant pontificalement lui-même, dans la *loggia* des béatifications, à un office pontifical grec, célébré par le patriarche des grecs, melkites pour le centenaire de saint Jean Chrysostôme. C'était une nouveauté dans l'Eglise qu'une pareille cérémonie où, sans que les deux rites se mélangeassent, le pape lui-même, tenant chapelle, chantait en grec certaines parties de l'office. Comme je demandais son impression à un maître de cérémonies qui avait été la cheville ouvrière de cet office—et qui avait le souci de sa responsabilité — il me répondit franchement : “ Mon impression, elle est bien simple, je suis à grosses gouttes et je n'avais qu'un désir : que la cérémonie fut terminée ! ”

Sous Pie IX, il y eut une fois mélange de rites dans une circonstance fort curieuse. Sur la demande des Bulgares catholiques, le pape, d'accord avec la Porte, résolut de leur donner un patriarche et on lui désigna le moine Sokolski, qui était bigoumène d'un grand monastère bulgare et jouissait d'une réputation d'austérité qui lui conciliait la vénération de ses

concitoyens. Il vint à Rome avec une députation des Bulgares catholiques, et Pie IX résolut de le sacrer lui-même à la Sixtine. Mais une difficulté se présentait. Pie IX ignorait la liturgie bulgare aussi complètement que Mgr Sokolski connaissait peu la liturgie romaine. Le temps pressait et on résolut d'agir ainsi. Le pape célébrerait suivant le rite latin, et le patriarche réciterait les prières de la messe suivant le rite gréco-bulgare. Dans les cas difficiles, l'un attendrait que l'autre eut achevé les prières rituelles. C'est le seul cas que ma mémoire me fournisse d'un mélange complet de rites dans une même cérémonie.

DON ALESSANDRO.

LE GENERAL JOFFRE

EST-IL CATHOLIQUE ?

LE *Correspondant* a affirmé que Joffre était huguenot, et même on a répété que le généralissime français appartenait aux loges maçonniques. Seulement, dans toutes les informations de cette nature, on précisait que le glorieux militaire est résolument opposé au fanatisme quel qu'il soit, et qu'il a des vues larges et honnêtes. Voici qu'on nous donne une autre version, laquelle, on le comprendra sans peine, nous agrée beaucoup plus.

Le général Joffre, écrit un correspondant de Lyon, est un catholique qui n'a jamais caché ses convictions religieuses. Dangereusement malade en 1907, il s'est de lui-même rendu à Lourdes et le correspondant lyonnais a vu de ses yeux le général prier les bras en croix devant la statue miraculeuse de la grotte.

Plusieurs ordres du jour du général au cours de la présente guerre témoignent chez lui d'une grande confiance en Dieu.

En nommant les prêtres instructeurs de recrues ou officiers de réserve remplissant les devoirs d'aumôniers de campagne, Joffre a adouci autant que possible la cruauté sectaire des décrets du ministre de la guerre appelant les prêtres sous les drapeaux. Le général Pau n'agit pas autrement. L'un et l'autre ont rencontré beaucoup d'opposition parmi les officiers inférieurs, car l'armée est gangrenée de francs-maçons.

Il est à remarquer que les trois plus forts stratégistes à qui le gouvernement a dû témoigner sa confiance, ne sont pas des piliers de loges, mais des catholiques pratiquants, à savoir : Joffre, Pau et de Castelnau.

Au début de la guerre, Joffre rencontra tant de mauvaise volonté chez un certain nombre de généraux, ses subordonnés, qu'il pensa démissionner. Mais le gouvernement préféra devant l'imminence du danger retirer les maçons et les incapables de la circulation, et garder à la France les services de Joffre.

Au moral, le généralissime est un noble soldat. Il a réagi contre les désordres dans l'armée et pris les mesures les plus sévères contre l'inconduite de ceux qui dépendaient de lui. Cela lui a valu chez une certaine classe de gens le titre de *prude* et de *moraliste*.

Un fait moins connu, c'est que Joffre, il y a quelques années, avait menacé de démissionner si des troupes de son corps d'armée étaient désignées pour l'expulsion des religieux ou pour réprimer l'effervescence populaire causée par les chasseurs de religieuses. On fut près de lui retirer son grade. Ses ennemis tentèrent de l'impliquer dans une affaire d'espionnage. Mais on n'eut pas le courage, en haut lieu, de rééditer une seconde comédie Dreyfus.

Si cette guerre formidable se termine par une victoire pour les armées de France, ce sera dû en très grande partie à Joffre, généralissime puissant, et craignant Dieu.

SIR HENRY HOWARD AU VATICAN



L'OSSERVATORE ROMANO du 31 décembre 1914, publiait la note suivante qui se passe de commentaires :

Son Excellence Sir Henry Howard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, s'est rendu hier, vers midi, au Vatican, pour présenter à Sa Sainteté Benoit XV les lettres de créance par lesquelles son gouvernement l'accrédite auprès du Saint-Siège. Son Excellence était accompagnée du secrétaire de la légation, M. Duncan Gregory, et de l'attaché, M. John Wilson.

Escorté de la garde-suisse, Sir Henry monta aux appartements pontificaux en causant avec les dignitaires de la cour pontificale qui étaient allés à sa rencontre dans la *salle des tapisseries*.

Le Saint-Père, s'étant rendu peu de temps après dans la *salle du trône*, où il s'assit entouré de sa noble cour, reçut en audience solennelle le ministre anglais.

Introduit par Mgr Nicolas Canali, secrétaire de la Sacrée Congrégation du Cérémonial, Sir Henry Howard présenta au Saint-Père ses lettres de créance et prononça quelques paroles pour lesquelles Sa Sainteté voulut bien le remercier.

Son Excellence, après avoir présenté les membres de sa suite, se rendit, sur l'invitation du Saint-Père, dans les appartements de celui-ci, et ils eurent tous les deux une conversation privée.

Puis, accompagné de Mgr Canali, Sir Howard est allé saluer l'éminentissime cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Les corps de gardes sous les armes ont rendu à Son Excellence les honneurs dus à sa haute dignité et à son importante position.

Après cette visite, et toujours en compagnie de Mgr Canali, le ministre plénipotentiaire, escorté de la garde-suisse, est descendu dans la basilique vaticane pour vénérer la tombe du Prince des Apôtres.

Son Excellence est ensuite rentrée à son hôtel.

Le même jour, et avec le même cérémonial, ont été accrédités auprès du Saint-Siège les envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires de la Colombie et de la République Argentine: signor Dottor D. Giuseppe Emmanuele Groenaga, et signor Daniel Garcia Mausilla.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

INCLINATION PENDANT LA BÉNEDICTION DU SAINT-SACREMENT

Je m'aperçois que l'usage de s'incliner pendant la bénédiction du Saint-Sacrement disparaît peu à peu dans ma paroisse et aussi dans d'autres. Depuis longtemps, je me propose d'avertir mes paroissiens de garder la bonne habitude de s'incliner, soit pendant la bénédiction, soit pendant la procession lorsque le célébrant passe avec l'ostensoir près d'eux. Mais je me demande s'il n'y a pas eu sur ce point quelque changement, comme il y en a eu pour les élévations.

C'est en effet un de nos bons usages anciens qui disparaît, comme tant d'autres. Vous faites bien d'en instruire vos paroissiens et il vous faudra sans doute en parler *plusieurs fois* pour faire triompher l'ancienne pratique et prévenir l'oubli qui peut d'autant plus se produire que votre remarque sera plus éloignée du moment de l'observer.

Il n'y a pas à la vérité de rubrique, ni de décision, qui exige cette inclination. Mais elle constitue un usage général, très pieux, qu'il importe de conserver, surtout à une époque où, d'une part, la foi semble diminuer chez beaucoup de fidèles, et où, d'autre part, l'Eglise donne à la dévotion au Saint-Sacrement un essor nouveau. D'ailleurs cette inclination ne fait

que compléter la prostration qui est la forme de révérence liturgique prescrite pour saluer le sacrement de l'Eucharistie. On est déjà à genoux pendant la procession, si l'on n'a pas le bonheur d'en faire partie. Il ne reste plus qu'à ajouter l'inclination moyenne, lorsque l'on se trouve près de l'ostensoir, pour compléter la prostration que l'on devrait faire, si, au contraire, le Saint-Sacrement étant exposé, l'on passait devant. Pendant la bénédiction donnée avec l'ostensoir ou le ciboire, il convient également de s'incliner médiocrement, vu qu'on ne manque pas de le faire en recevant la bénédiction du prêtre qui n'est que le ministre de ce sacrement.

Mais le changement survenu à propos de l'élévation ne doit-il pas s'étendre aussi à ce cas? Nullement, il s'agit de deux cas bien différents. Les rubriques exigent qu'à la messe le prêtre élève l'hostie et le calice assez haut au-dessus de sa tête, pour que les fidèles puissent les voir et faire, à cette vue, un acte d'adoration du mystère eucharistique. A ce devoir du prêtre correspond assurément pour les fidèles l'obligation de regarder l'hostie et le calice et de faire ces actes de foi désirés par l'Eglise. Toutefois, de malheureuses circonstances avaient fait naître, en Europe, la pratique de ne pas regarder l'hostie et le calice aux élévations, mais de s'incliner plutôt à ces moments. Cette pratique a été apportée en ce pays par nos ancêtres et est demeurée en vigueur jusqu'à ces dernières années. Heureusement qu'une concession d'indulgence (1), faite pour encourager la pratique désirée, et de nombreux articles de revues ont attiré, depuis quelques années, l'attention sur ce point. Plus d'un évêque a proclamé ce changement et recommandé aux prêtres qui ont charge d'âmes de prévenir leurs ouailles de laisser de côté leur pratique regrettable et d'adopter celle que l'Eglise désire. La *Semaine religieuse* n'a pas manqué de mentionner cette indulgence et de rappeler sou-

(1) *Semaine religieuse*, du 25 novembre 1907, p. 430.

vent, en réponse à divers abonnés, la pratique de regarder l'hostie et le calice aux élévations (2). Mais cette pratique ne concerne nullement la prostration ou l'inclination à faire en l'honneur du Saint-Sacrement en d'autres circonstances tout-à-fait étrangères à la messe (3).

On devra donc s'appliquer à s'incliner pendant la bénédiction du Saint-Sacrement, après avoir contemplé la sainte hostie avec foi et amour et avoir récité l'invocation autant de fois que la piété y aura porté pendant l'exposition même. On s'inclinera également, étant déjà agenouillé, lorsque, pendant la procession, le célébrant portant l'ostensoir, ou le calice dans la semaine sainte, passera devant soi. Ces diverses processions ont lieu au moins six fois dans chaque église de nos diocèses : deux fois à l'occasion des quarante-heures, deux fois dans la semaine sainte, les jeudi et vendredi saints, enfin à la procession de la Fête-Dieu et à celle du Saint-Sacrement, prescrite

(2) *Semaine religieuse*, du 5 décembre 1910, du 22 janvier 1912 et du 6 avril 1914.

(3) L'indulgence mentionnée ici a été accordée par Pie X, le 18 mai (12 juin) 1907 (texte latin dans l'*Ami du clergé*, p. 860). En voici l'analyse : " En regardant la sainte hostie avec foi, piété et amour, au moment où le prêtre l'élève à la consécration, ou durant l'exposition solennelle, et en récitant en même temps les paroles : *Mon Seigneur et mon Dieu*, on gagne une *indulgence de 7 ans et 7 quarantaines*, et une *indulgence plénière* une fois par semaine, quand on a fait chaque jour ce pieux exercice et qu'on reçoit, bien disposé, la sainte communion (Beringer-Hilgers : *Les Indulgences*, 3e appendice à la 3e édition). — " On ne gagne, il est vrai, aucune indulgence, en regardant le calice, à la deuxième élévation. Mais on peut bien réciter, en ce moment, comme en tout autre temps : " Père éternel, je vous offre le Sang très précieux de Jésus-Christ, en expiation de mes péchés et pour les besoins de la Sainte Eglise ", (on peut ajouter), " pour obtenir la grâce de... ou pour le soulagement des âmes de... et de... " sans perdre l'indulgence de 100 jours chaque fois (Pie VII, 22 septembre 1817). " Telle est la suggestion faite aux servants de messe dans le *Jeune servent de messe basse et chantée*, en vente chez les libraires de Montréal et de Québec.

par le Ve concile de Québec, le dimanche qui suit la fête du Sacré-Coeur de Jésus.

BENEDICTION DE L'ENCENS A LA SACRISTIE

Quand il n'y a pas d'aspersion avant la messe, comme les jours de fête, doit-on, ou ne doit-on pas bénir l'encens avant de partir de la sacristie ?

I. — Le fait qu'il n'y a pas d'aspersion ne peut être une raison pour le célébrant de bénir l'encens à la sacristie, ni pour le thuriféraire de porter l'encensoir fumant devant le célébrant en allant à l'autel. Aucun auteur du reste ne parle de ce rite et l'on ne voit aucune raison de l'adopter.

II. — Mais si l'on restreint la pratique de bénir l'encens avant la messe d'une fête, au cas où tout le clergé entre processionnellement devant le célébrant (et celui-ci immédiatement à sa suite), il faut dire qu'elle est générale en France et l'a été également au Canada autrefois. On portait en plus la croix entre les acolytes, à la suite du thuriféraire qui, alors, portait l'encensoir en cérémonie, c'est-à-dire de la main droite. Il n'est pas certain que cette pratique soit fondée.

Mais en pratique, on ne peut la suivre. D'abord, déjà, en 1857, Mgr Bourget (*Mandements de Montréal*, vol. III, p. 264) dit qu'on ne doit pas porter la croix pour l'entrée solennelle. Ce n'est donc pas là une procession comme celle qui se fait lorsque l'évêque, après le chant de tierce, se rend à la suite de tout le clergé à l'autel où il doit chanter la messe. L'exclusion de la croix entraîne naturellement celle de l'encensoir fumant, propre aux processions. De plus, le *Petit Cérémonial* publié en 1874 par ordre des Pères du Ve concile provincial de Québec, ne mentionne pas cette pratique, qui était cependant approuvée par le *Cérémonial* précédent publié en 1853 par ordre du 1er concile provincial de Québec. C'est donc une correction officielle pour nous. Enfin le *Cérémonial* de Le Vavas seur, qui remplace désormais les deux précédents, parce qu'il a été adopté par les Pères du 1er concile plénier

du Canada, ne permet pas cette confusion d'une entrée solennelle d'un prêtre avec l'entrée solennelle d'un évêque pour la messe et confirme le *Petit Cérémonial* de 1874. Le cérémonial américain, dont la 7e édition date de 1905, dit formellement: *non imponit incensum*.

Il faut donc conclure que le célébrant ne doit pas bénir l'encens avant de partir de la sacristie pour chanter la messe, les jours de fête, même s'il est accompagné de ministres sacrés et précédé immédiatement de tout le clergé de l'église. Est-ce à dire que le thuriféraire devra rester à la sacristie, ou entrer sans encensoir? Nullement. Il pourra, selon un usage que nous pouvons conserver, entrer avec l'encensoir et la navette, comme il entre avec le bénitier chaque dimanche. Mais il ne fera pas bénir l'encens avant de partir et portera l'encensoir sans solennité, de la main gauche, devant les acolytes, précédant ou non le clergé.

J. S.

AU BON-PASTEUR

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



LE 29 janvier, M. l'abbé Henri Gauthier, p. s. s., curé de Saint-Jacques, présidait une cérémonie de vêtue et de profession dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Ernestine Beauregard, dite Soeur Marie-des-Puissances, de Saint-Pie; Jeanne Turcotte, dite Soeur Marie-de-Sainte-Judith, de Saint-Sauveur de Québec; Cécilia Doyle, dite Soeur Marie-de-Saint-Augustin, de Enfield, N. E.; Gabrielle Brassard, dite Soeur Marie-du-Divin-Coeur, de Saint-Hubert, Chambly; Clara Cadieux, dite Soeur Marie-de-Sainte-Irène, de Joliette; Marie-Blanche Leclerc, dite Soeur Marie-de-Sainte-Cécile, de Saint-Roch de Québec; Alice Painchaud, dite Soeur Marie-de-Sainte-Hed-

widge, de Plessisville; Fortunate Saint-Amour, dite Soeur Marie-de-Saint-Gérard-Majella, de Saint-Sauveur-des-Monts; Louise Buisson, dite Soeur Marie-de-Saint-Louis-de-Gonzague, de Grand'Mère; Valentine Saint-Louis, dite. Soeur Marie-de-la-Compassion, de Montréal ; Albertine Lorrain, dite Soeur Marie-de-Sainte-Sophie, de Saint-André d'Argenteuil ; Elisabeth Limoges, dite Soeur Marie-de-Saint-Théophane, de Terrebonne; Bertha Carpentier, dite Soeur Marie-de-Saint-Henri, de Montréal; Iréna Beauregard, dite Soeur Marie-Aimée-de-Marie, de Saint-Pie; Maria Garny, dite Soeur Marie-Véronique, de Saint-Jean-d'Iberville ; Marie-Jeanne Terrault, dite Soeur Marie-Bernard, de Montréal.

Ont prononcé leurs vœux annuels : Soeur Marie-de-Pontmain, née Aurore Jetté, de Saint-Germain de Grantham ; Soeur Marie-de-Sainte-Théodelinde, née Blandine Deslauriers, de Saint-Hugues; Soeur Marie de Sainte-Aselle, née Yvonne Bouthiller, de Saint-Hubert; Soeur Marie-de-Saint-Christophe, née Odile Séguin, de Montréal.

Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé J. B. O. Archambault, professeur de philosophie au Séminaire de Saint-Hyacinthe, oncle d'une des nouvelles professes; et le saint sacrifice fut célébré par M. le curé Desjardins, de Saint-Sauveur-des-Monts.

RETRAITE FERMÉE

POUR LES MARCHANDS ET LES HOMMES D'AFFAIRES

Une retraite fermée, destinée aux marchands et aux hommes d'affaires, aura lieu à la Villa-Saint-Martin, à l'Abord-à-Plouffe, du samedi soir, 6 mars, au mercredi suivant, au matin. — Ceux qui veulent prendre part à ces exercices, sont priés d'envoyer leur nom au Père Archambault, Villa-Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe. — Il est important que tous arrivent pour le premier exercice qui commence à 8 heures du soir.